

**Entre vie privée et espace public, l'échange de travail contre du travail, quelle mobilité des temps ? Le cas des SEL<sup>1</sup> français et des banques du temps italiennes**

Catherine Lenzi<sup>2</sup>

Si les Systèmes d'Echanges Locaux français (SEL) et les Banques du Temps italiennes (BdT) reposent sur le même concept, l'échange de travail contre du travail, ces deux structures agissent de façon différenciée sur leurs membres, principalement des femmes. En Italie, le concept fondateur a été avancé par des féministes et intégré d'emblée à la problématique des temps de la ville dans une perspective de « conciliation » des temps de vie, alors qu'en France celui-ci a été pensé essentiellement comme moyen de développer des liens de solidarité en dehors des rapports marchands.

Parce que les SEL, tout comme les BdT constituent des espaces sociaux particuliers – irréductibles à la sphère privée domestique comme à l'espace public – et que les femmes y apparaissent majoritaires<sup>3</sup>, on cherchera à cerner les impacts et/ou les enjeux de ces structures dans une optique de genre.

Il sera question à travers cet article de mettre en lumière la nature et la spécificité des temps échangés. Dans quels espaces ces nouveaux temps s'inscrivent-ils ? S'agit-il d'un temps exclusivement domestique, de proximité, de service, de soins à la personne ? Quelle mobilité des temps, ces systèmes d'échange autorisent-ils ? Ces nouvelles formes d'échange sont-elles hors normes ou bien les rapports sociaux de sexe organisent-ils encore la division sexuelle des rôles et des temps de travail ? Posé en ces termes, ce questionnement rejoint les interrogations d'Annie Fouquet à propos de ces nouvelles formes d'échanges de don, contre-don : « Quelles en sont les conséquences ? Sort-on de la sphère traditionnelle de l'échange domestique entre femmes et entre générations ? Qui en tire avantage ? » (A. Fouquet : p.105 ; 1996).

La présente contribution tentera d'aller plus avant dans la compréhension de ces nouvelles formes de participation à la vie sociale<sup>4</sup>, avant de replacer ces deux expériences dans le contexte plus large des débats portant sur la remise en cause du partage des rôles.

---

<sup>1</sup> S.E.L : Systèmes d'Echanges Locaux.

<sup>2</sup> Doctorante au laboratoire Printemps/CNRS - ATER à l'UVSQ - 2007

<sup>3</sup> 60 % pour les SEL (Enquête nationale, C. Lenzi, 2006) et 80 % pour les Banques du Temps (Tempomat : observatoire des banques du temps (<http://www.cgil.it/cittadinaritrovato/tempomat>)).

<sup>4</sup> Mon analyse s'appuie sur un travail de terrain mené de la licence à la thèse, comprenant soixante dix entretiens biographiques (dont une quarantaine effectués avec des membres femmes), réalisés dans une trentaine de collectifs répartis sur toute la France ; une enquête statistique questionnant les SEL dix ans après leur naissance (1994, date du premier SEL français) et deux années d'observation participante dans un SEL d'une grande agglomération de 2003 à 2005.

## 1 - Systèmes d'Echanges Locaux et Banques du temps : genèse et fonctionnement

Les SEL sont des associations qui mettent en place une forme particulière d'échange de biens et de services. Ils existent en France depuis une dizaine d'années et font partie d'un mouvement plus global d'expériences monétaires, les *monnaies sociales*, émergeant dans les années 1980. L'apparition de ces réseaux coïncide à peu près partout avec un contexte de « crise » et de délitement de lien social. Leur projet s'inscrit dans la longue tradition des utopies socialistes, critiques de la vision capitaliste de l'argent.

En 2001, on estime que les quelques trois mille associations réparties dans une quarantaine de pays, pour l'essentiel en Occident, en Amérique latine et au Japon rassembleraient probablement plus de 1,5 million d'adhérents (Blanc, 2006). Bien que le premier SEL français ait vu le jour en Ariège, les SEL sont un phénomène urbain et rassemblent environ 300 réseaux pour près de 30 000 adhérents. L'originalité de ces structures est d'offrir à leurs membres la possibilité de procéder à des échanges sans argent<sup>5</sup> (J-M Servet 1999). L'échange se réalise en unités locales, chaque SEL a sa monnaie propre (*le grain, le caillou, le piaf, ...*), une monnaie scripturale non thésaurisable, dont l'unique fonction est de permettre aux adhérents l'acte d'échange. L'unité de mesure s'aligne, généralement, sur le critère temps<sup>6</sup> (une heure de travail prestée correspond à soixante grains de SEL).

La monnaie de SEL contourne les inconvénients du troc en appliquant aux échanges bilatéraux une compensation multilatérale. Il ne s'agit en aucun cas d'un troc entre deux personnes qui échangent en – ou un – même temps pour une même valeur : l'échange se trouve différé sur le retour (J-M Servet, op.cit : 1999). Ainsi, les SEL ne suppriment ni la monnaie, ni le marché, mais abolissent le pouvoir de l'argent (A. Gorz 1997 : p. 175).

Les BdT<sup>7</sup> apparues en Italie vers le milieu des années 1990 procèdent de la même logique de don, contre-don et permettent de : « capitaliser la ressource-temps pour pouvoir l'utiliser à un autre moment quand elle se fera nécessaire » (M-C Belloni, 1996).

La particularité du phénomène dans ce cas précis vient de ce qu'il a été principalement mis en pratique par des groupes de femmes à la recherche d'une meilleure gestion et organisation de leur temps de vie.

## 2 - Les Banques du temps dans une approche des temps de la ville

Comme Sandra Bonfiglioli (1997) l'a fait remarquer au sujet de l'expérience du temps des villes, en Italie, ce sont les femmes effectuant une double journée qui ont posé le problème de la conciliation des temps. On aura noté que les BdT ont été initiées par des femmes pour des femmes avec la consciente volonté de permettre une meilleure articulation des temps de vie : il est donc logique d'y trouver une majorité de femmes pour lesquelles le problème de la conciliation se pose fortement. Ces femmes, écrit Maria Carmen Belloni « ont un

---

<sup>5</sup> Très concrètement, chaque adhérent s'inscrit dans le marché des biens et des savoir-faire du SEL en formulant ses offres et demandes qui sont consignées dans un répertoire mis à jour régulièrement. Les adhérents se contactent et échangent sans recours aux organisateurs et disposent d'un compte en monnaie SEL qui sera alimenté ou débité dès que les bons d'échanges, remplis lors de chaque opération, sont pris en compte par la comptabilité interne tenue par l'association.

<sup>6</sup> Selon l'enquête nationale de 2004, 70 % des SEL français préconisent une unité d'échange alignée sur le temps. NdE : pour l'enquête 2004, voir Lenzi (2006).

<sup>7</sup> Phénomène en taille comparable à l'exemple français : environ 300 associations sur toute l'Italie.

rapport au temps basé sur une adaptation pour ainsi dire obligatoire, conditionnée par les organisations temporelles des sujets qui occupent les positions sociales plus centrales dans l'organisation collective » (1996, p. 68). La solution d'entraide que présentent ces nouvelles formes de solidarité collective attire des femmes inscrites dans un rapport de domination et « prises » entre les exigences de la sphère privée et les contraintes économiques. Ainsi, dans les BdT, une part sinon tous les échanges de temps représentent « des solutions à la pénurie de ressources, non seulement économiques, mais aussi logistiques et d'organisation » (Ibid.).

Les motivations à participer à ces associations découlent, pour ces femmes, de besoins pragmatiques, en phase avec le quotidien. Par exemple celles qui sont accaparées par les charges familiales pourront bénéficier par le biais de la BdT d'un soutien logistique et multiplieront ainsi leurs chances de retrouver un emploi. Toutefois, il convient de constater que les objectifs de la BdT conditionnent l'adhésion presque exclusive d'une population féminine dont les besoins matériels et en termes de conciliation des temps se rejoignent. Ces femmes précarisées, les plus exposées à des horaires de travail marqués au sceau de la flexibilité, ne bénéficient pas d'un niveau d'étude et de qualification élevé. La grande homogénéité des offres d'échanges essentiellement concentrées dans le seul domaine des services à la personne et de soin est une conséquence logique de cet état de fait. Aussi je fais le constat que la démarche volontariste des BdT pour une meilleure articulation des temps de vie, mène à un système clos où les temps échangés, par les unes pour les autres, se centrent exclusivement sur un temps domestique, de soin ou d'assistance.

Dès lors, comment considérer l'apport de la BdT pour ces femmes ? Dans ce pays où 90 % de la charge domestique repose encore sur les femmes, peut-on espérer une avancée de la parité ? Peut-on considérer la valorisation des temps féminins domestiques, par ailleurs rejetés par le marché car non monnayables (R. Amorevole, 1998), comme un réel progrès de la parité ? Les BdT permettent à des femmes de se maintenir ou d'accéder à un emploi, mais à quel prix ? Si les femmes doivent utiliser le « système D » et payer de leur temps – déjà fortement occupé – le privilège de pouvoir travailler, on peut alors douter des effets à attendre en termes d'égalité.

### *Quand « conciliation n'est pas partage »*

Les BdT ont été initiées par des groupes de femmes, conscientes des réponses que ces structures pouvaient fournir au problème de la conciliation. Celles-ci ont réussi à nouer des partenariats avec les pouvoirs publics à l'échelle locale, et aujourd'hui 85 % des BdT sont promues par des communes<sup>8</sup>. Si la prise de conscience des enjeux de genre était à l'origine de l'existence de ces structures, on cherchera à déterminer les origines des leviers fournis par les politiques et s'ils sont susceptibles d'appuyer les dynamiques initiées sans les détourner. L'articulation des BdT à la politique des temps de la ville, représente un terrain d'expérimentation fournissant des éléments de réponse instructifs notamment – et peut-être surtout – dans les travers potentiels. Le premier constat qu'il est possible de dresser est que l'objet de ces structures est bien, au même titre que les bureaux des temps, « de concilier les temps et non de remettre en cause la division sexuelle du travail qui les sous-tend ». (E. Lépinard, p. 125, 2001).

---

<sup>8</sup> Observatoire des banques du temps.

Les bureaux des temps ont été pensés dans la politique des temps de la ville, implantés en premier lieu en Italie par la loi Turco (2000) dans les communes de plus de 30 000 habitants, d'autres ont ensuite vu le jour en Allemagne et en France. Les Italiens ont imaginé et mis en œuvre ces politiques afin de rendre conciliables les différents temps sociaux. Ainsi : « Une question de transport renvoie aussi bien à des solutions endogènes à ce secteur qu'aux rythmes de travail des entreprises ou à celui des écoles, tandis que derrière ces questions se profilent celles de l'égalité entre les genres ou du lien social » (J-Y Boulon : p. 16 ; 2002). Ces politiques auraient donc comme enjeu de faciliter la participation de tous et toutes à la vie de la cité. Or, cette volonté de concilier les temps « procède moins, d'une révolution dans l'approche des temps sociaux, que d'une nouvelle manière de nommer les inégalités temporelles entre les hommes et les femmes dans la famille et le travail. Ainsi, loin d'être une révolution temporelle, la notion de conciliation serait une métaphore des discriminations » (Annie Junter-Loiseau : p. 74 ; 1999). Au lieu de permettre une réflexion sur le partage des rôles (une réelle avancée en termes d'égalité des sexes), ces politiques semblent produire l'inverse de ce pour quoi elles existent, c'est-à-dire un renforcement de la division sexuelle des rôles.

A travers l'expérience des BdT, tout comme à travers celle des bureaux des temps, le débat s'oriente vers un aménagement des temps et non vers une remise en question de ce qu'ils recouvrent. À aucun moment ne s'engage une réelle réflexion sur la racine même du problème, à savoir la sphère privée comme lieu de reproduction des inégalités hommes / femmes et l'exclusive de la responsabilité des charges familiales laissée aux femmes. Ainsi que le mentionne Eléonore Lépinard (2001) : « Les contraintes temporelles subies par les femmes s'enracinent en effet dans le travail domestique, et non dans la "double journée" en tant que telle ».

Finalement, ces politiques, dans lesquelles s'inscrivent les BdT, en cherchant à concilier le temps de travail salarié avec le temps de travail domestique des femmes, prennent acte du fait que le travail domestique constitue un frein à l'égalité (notamment dans l'accès des femmes au temps salarial) du fait qu'il repose essentiellement sur les femmes, mais ne saisissent pas cette occasion pour faire progresser l'égalité. Comment remettre en cause un partage des rôles inégalitaire ? Telle est la question « oubliée » par les BdT. On peut faire le constat désabusé, que les BdT, bien malgré elles, pérennisent et renforcent la division des rôles en cautionnant un consensus implicite et généralisé quant à l'assignation de la sphère privée aux femmes. Dès lors, l'exemple des BdT corrobore les propos d'Annie Junter-Loiseau lorsqu'elle énonce : « La question de l'articulation des rapports entre les hommes et les femmes dans l'espace privé, professionnel et public n'est pas réductible à une question d'organisation ou à une quête de temps qui se satisferait d'une approche instrumentale, c'est une question politique et sociale majeure » (Annie Junter-Loiseau op.cit : p. 96).

### 3 – Les SEL français, vers un autre temps que le service à la personne, un temps pour soi, culturel et d'action publique

Contrairement à ce que l'on serait tenté de conclure à l'égard de ces lieux de proximité qui mettent en scène majoritairement le temps des femmes, ce n'est pas le temps domestique<sup>9</sup> et d'assistance à la personne qui est prépondérant dans les échanges des SEL étudiés. Le temps échangé, est un temps multiple qui fait néanmoins la part belle au bien-être, au développement personnel et à l'ensemble des activités que les adhérent-e-s qualifient de « redécouverte de soi ». Rentrent dans ce cadre, les services axés autour des temps d'hygiène mentale et de bien-être corporel (massage, yoga, sophrologie, naturopathie, acupuncture, relaxation, méditation, ostéopathie énergétique...). L'une des rubriques les plus fournies des catalogues des offres et des demandes concerne de façon systématique dans l'ensemble des SEL français étudiés des pratiques et des façons du « vivre autrement », inscrites dans la mouvance écologique / New Age. Pour nombre d'adhérent-e-s, ces échanges sont vécus comme la poursuite d'une quête idéologique, intégrant une éthique anticapitaliste, le fameux *esprit du SEL*, dont l'évocation est récurrente dans l'ensemble de mes entretiens. Celui-ci se traduit par l'incorporation de façons d'être et de faire quotidiennes en rupture avec les pratiques et les valeurs dominantes.

Sont également largement échangés, un temps artistique, culturel et de transmission de connaissances (cours de langue, philosophie, poésie, ateliers d'écriture, arts sous toutes ses formes,...) et un temps militant, non pas au sens de faire de la politique, mais de celui de vivre sa citoyenneté et de partager un projet commun de société.

L'adhésion à un SEL marque bien selon moi – au moins pour un grand nombre – l'engagement dans une cause politique, au sens de penser et de vouloir changer la « cité ». Les SEL répondent aux caractéristiques de l'action collective, dans le fait de constituer un « agir-ensemble intentionnel » (Neveu 1996, p. 9), une « action concertée qui vise à établir un nouvel ordre de vie ». (Blumer, *ibid.*). Cet « agir-ensemble » commence par la pratique de l'échange sans argent qui constitue en soi un acte militant, critique du système capitaliste. Au-delà de la pratique contestataire de l'échange sans argent, l'adhésion à la cause des SEL est confirmée pour certain-e-s par un travail militant, engageant un temps d'investissement pratique à construire la cause des SEL. Certain-e-s consacrent ainsi une part importante de leur temps à la vie du SEL, à la gestion pratique et politique du groupe : conseils d'administration, réunions d'accueil, tenue des permanences, information des nouveaux venus, organisation de fêtes, rédaction d'articles et de tracts, traitements administratifs et comptables des échanges, tenue des catalogues ou du journal mensuel, organisation de conférences, débats, etc. Ces multiples investissements que les militant-e-s consentent traduisent leur engagement dans un projet et pour une cause ; en cela, ils doivent être considérés comme temps « politique ».

---

<sup>9</sup> Dans le temps domestique et de proximité, je compte les tâches ménagères, les préparations culinaires, les travaux de couture, la garde d'enfant et de personnes âgées, le jardinage, le bricolage, les entretiens divers... Pour les SEL étudiés, ces offres représentent environ 20 % de l'ensemble des échanges proposés, dont la moitié concerne des tâches traditionnellement dévolues au groupe des femmes. Force est de constater que ce temps obéit au principe de la division sexuelle dans l'attribution quasi systématique au groupe des femmes des tâches pénibles, minutieuses et répétitives (ménage, couture...). L'inclination à penser, à la suite de nombreux entretiens, que les hommes du SEL se proposent plus volontiers pour des travaux domestiques réservés d'ordinaire aux femmes, comme les gardes d'enfants ou les préparations culinaires, doit être pondérée par la marginalité de ces pratiques. Dans l'ensemble, les analyses statistiques que j'obtiens relèvent que ce sont bien les travaux de bricolage et de jardinage qui l'emportent dans le temps que les hommes consacrent au domestique.

Comme la participation à la gestion du SEL est majoritairement féminine<sup>10</sup> et rétribuée en unités locales<sup>11</sup>, selon le principe d'estimation de la valeur où une heure vaut une heure, je fais l'hypothèse que ce travail pour l'association – et de la même façon celui échangé entre membres – favorise une socialisation à l'engagement militant<sup>12</sup> et participe à la présence massive des femmes dans les instances de pouvoir (conseils d'administration) et aux fonctions les plus stratégiques (présidence) de ces structures.

D'autre part, les trois temps principalement échangés peuvent être placés dans un registre commun, celui du temps de « l'esprit », par opposition au temps « physique ». Le temps consacré à l'hygiène mentale et au développement de soi, à la culture et à la connaissance ou à l'organisation politique du SEL, sont tous trois des temps de l'esprit qui permettent dans une certaine mesure aux membres des SEL de se penser (réflexivité), de se relier (lien social) et de se réaliser (développement personnel), cela en dehors du seul – ou du moins du principal – temps de travail salarial et centralisateur, réservé prioritairement aux hommes.

Dès lors, à l'opposé de l'exemple italien, la pluralité des temps mobilisés autorise les femmes à se réapproprier d'autres temps que le seul temps strictement domestique et privé.

### *L'autonomie comme prérequis à l'engagement, une question que pose le SEL*

Si l'objectif des SEL n'est pas, comme en Italie, une meilleure organisation des temps de vie, si le temps des femmes au sein de ces collectifs s'inscrit surtout dans un temps d'épanouissement personnel et d'engagement militant, qu'en est-il alors du temps domestique, qui le prend en charge ? Au regard des principes organisateurs de la division sexuelle du travail – dont l'assignation systématique des femmes à la sphère domestique (Kergoat, 1998) – on peut s'interroger sur le temps « libre » de ces femmes qu'on sait souvent et fortement occupées par une double journée.

Sur ce point, l'analyse sexuée du temps des femmes au sein des SEL fait ressortir que leur présence n'est pas en rapport avec leur disponibilité. Du reste, à l'inverse des BdT, elles sont majoritairement insérées professionnellement : l'enquête de 2004 révèle que les femmes des SEL français sont actives pour près de 57 % – mais souvent dans des emplois à temps partiel<sup>13</sup> – alors que « seulement » 20 % sont sans emploi. Plus surprenant encore, elles travaillent plus souvent que les hommes.

---

<sup>10</sup> Selon l'enquête de 2004, en valeurs pondérées, les femmes sont aussi nombreuses que les hommes dans les conseils d'administration. Plus surprenant encore, elles sont plus nombreuses à occuper les fonctions hiérarchiquement les plus valorisées, avec une proportion de 17,5 % de femmes présidentes ou coordinatrices de SEL (toujours en valeurs pondérées) contre 14,5 % d'hommes.

<sup>11</sup> A ce titre, une forme d'impôt est mise en place assurant ce type de salariat communautaire. L'impôt consiste à ponctionner, sur l'ensemble des comptes et à périodes régulières, un montant en unités locales.

<sup>12</sup> Les SEL mobilisent des publics qui ne sont pas tous, loin s'en faut, issus du champ militant. On rencontre ainsi de nombreuses personnes – souvent des femmes – pour lesquelles le SEL est, ou a été, un moyen de tisser des liens, de se construire ou de se reconstruire et de sortir d'une mauvaise période ou d'un isolement social. Celles-là et ceux-là peuvent devenir des militant-e-s et parfois même des leaders fortement engagé-e-s dans la vie des SEL. Ces leaders sont nécessairement investis d'un rôle politique, alors que leurs motivations d'adhésion étaient, au moins dans un premier temps, d'ordre différent. Le scénario classique met en scène un-e adhérent-e dont la démarche initiale axée autour du lien social se trouve dans un second temps enrôlé dans l'agir politique des SEL dont les valeurs ont progressivement été reprises et revendiquées.

<sup>13</sup> Temps partiel aménagé à 80 %. Ce temps partiel est généralement différent du temps partiel imposé aux femmes les moins qualifiées et les plus précaires, confrontées à la pauvreté économique et sociale.

Il revient alors de comprendre pourquoi les femmes présentes dans les SEL français, pour beaucoup occupées par des activités professionnelles ou bénévoles, parviennent malgré tout à dégager un « temps personnel ». À cela, les résultats de l'enquête apportent quelques éclairages : en croisant la variable sexe, avec celles de l'âge et de la structure familiale, on constate que très peu de femmes de moins de 40 ans ont des enfants (77 % d'entre elles répondent ne pas en avoir). Celles qui répondent avoir le plus d'enfants (près de 46 %) se situent dans la tranche d'âge 40-60 ans, âge auquel les enfants sont souvent déjà grands et ne nécessitent plus autant d'attention et de temps qu'auparavant. Cette donnée montre que la participation au SEL est surtout possible pour des femmes disposant d'un temps non contraint, c'est-à-dire libéré des contraintes domestiques (du moins en partie), ce qui explique que la moyenne d'âge de ces femmes se situe au-delà de quarante-cinq ans.

Dans la mesure où il convient de disposer d'un temps non contraint pour entrer en militance, l'adhésion au SEL est restreinte à une partie très étroite de la population féminine. Les plus précaires, les femmes ou les mères dont le temps est « envahi » par le cumul travail salarié / travail domestique – ou, lorsqu'elles sont au chômage, par le fameux « devoir » des mères – se trouvent de fait écartées du SEL. On peut imaginer que toutes celles pour qui le temps « choisi » est bien plus un concept qu'une réalité auront peu de chance d'être séduites par les SEL. C'est ainsi que les SEL deviennent, malgré eux, hermétiques à tout un public précarisé, et notamment à des femmes dont le temps est contraint.

Ainsi, l'expression publique dans les SEL des populations habituellement les moins politisées – essentiellement les femmes – trouve une justification par l'activation de « dispositions congruentes » (Lahire, 1998). Tout d'abord, la participation au SEL requiert des dispositions, dont les plus fondamentales s'enracinent dans une culture de l'autonomie. En plus d'un rapport au temps privilégié, la pratique de l'échange sur une base réciprocaire exige une capacité à aller vers l'autre, dont les individus totalement « désaffiliés <sup>14</sup> » ont rarement les moyens. Autonomie, responsabilisation de l'individu, sont les prérequis constamment évoqués pour fonctionner selon la logique du SEL fondée sur le principe de la *solidarité active*. Cela fait d'ailleurs dire aux adhérents que : « *Le SEL c'est donner et recevoir* ». Paradoxalement, cette même exigence justifie pour nombre de leaders que le SEL n'a nullement pour visée de réinsérer socialement ou économiquement des individus totalement désocialisés. Dès lors, on ne s'étonnera pas qu'une majorité de ces mêmes animateurs refusent de travailler en concertation avec les institutions publiques de prise en charge des personnes en précarité économique et sociale <sup>15</sup>.

De la même façon, alors que la culture de l'autonomie est facilitée par le capital culturel, les SEL mobilisent bien moins de femmes issues de la classe ouvrière que des classes moyennes. Plusieurs travaux ont contribué à fournir une vision « misérabiliste » des SEL, faisant de ceux-ci une structure constituée de 40 à 60 % de chômeurs et de précaires que le SEL aurait pour mission de « réinsérer » économiquement. Si la proportion des chômeurs est supérieure, dans les SEL français et depuis leur démarrage à la moyenne de la population, les derniers chiffres apparaissent nettement moins importants que ce qui a pu être annoncé, notamment dans les débuts du mouvement. L'enquête de 2004, s'appuyant sur les réponses obtenues auprès de 270 sélistes, mises en perspective avec les valeurs de

---

<sup>14</sup> Au sens défini par Robert Castel.

<sup>15</sup> « On a été contacté par la direction de la solidarité départementale, pour justement travailler avec des Rmistes, des gens qui sont en situation d'exclusion économique et sociale et on a refusé de travailler avec eux, parce que, une fois encore, c'était imposer à des gens un système qu'ils n'avaient pas choisi, donc c'est encore stigmatiser la pauvreté » (Claudine, responsable d'un SEL de province).

trois SEL considérés comme significatifs (pour lesquels on obtient 25 % de réponses), permet de dire qu'environ un tiers des sélistes est sans emploi (actifs en âge de travailler) alors que plus de la moitié est occupée. Les pourcentages d'occupation obtenus varient entre 50 et 60 % selon les endroits, auxquels s'ajoute une proportion significative de personnes travaillant à temps partiel (17 %). D'autre part, près d'un quart des sélistes sont retraités.

Mes entretiens montrent que la grande majorité des sélistes interrogés ont un niveau d'instruction ou de culture générale élevé, qu'ils aient fait des études, ou qu'ils soient autodidactes. Concernant les domaines d'activité, il ressort globalement une prédominance pour les métiers de l'art, de la culture, du social, des nouvelles technologies et du développement personnel (massage, médecine parallèle, relaxation...). Il s'agit de professions intermédiaires, de cadres de la fonction publique et du secteur privé ou d'individus exerçant à leur compte. Les membres des SEL semblent particulièrement tentés par les métiers reposant sur une grande autonomie : un tiers de mon échantillon exerce ou a exercé une profession libérale. Une part significative touche le RMI et tente – pour certains – de se monter ou remonter en indépendant avec le SEL. Les chômeurs et rmistes ex-indépendants interrogés au début du mouvement (1997) travaillaient essentiellement dans le secteur de l'artisanat et du commerce d'art. Mon terrain de thèse, essentiellement en région urbaine et périurbaine, à partir de 2003, montre que les sélistes sont plus fortement tentés par des professions libérales intellectuelles : consulting, formation, coaching, développement personnel... et ont un niveau d'étude supérieur.

L'autonomie matérielle s'avère être aussi dans une certaine mesure un prérequis à l'engagement. Ne serait-ce que pour être en mesure de formuler des besoins qui ne soient pas seulement pratiques ou tout simplement pour avoir accès à des biens culturels ou de consommation issus de l'agriculture biologique, dont on sait qu'ils ne sont pas accessibles par toutes les bourses.

Mobilisation politique, engagement subjectif, capacité de distanciation critique, l'engagement dans un SEL repose en grande partie sur une capacité à pouvoir se conduire de façon autonome. La preuve la plus manifeste est fournie par la volonté – dissimulée le plus souvent – de certains de se développer en travailleur indépendant avec le SEL (l'utilisation du SEL dans ce sens est généralement mal vue). Dans ce cas et comme dans bien d'autres, ces collectifs constituent un formidable vivier de compétences, de connaissances et favorisent la constitution d'un capital social. Le séliste se lançant dans cette aventure devra néanmoins s'appuyer sur des ressources solides.

En guise de conclusion : ouvrir le débat

À l'issue de ce texte, on peut déduire que le projet intrinsèque de la structure – SEL ou BdT – conditionne la population adhérente et par là même, la nature des temps échangés. Les BdT, pensées dans une volonté d'articuler les différents temps sociaux, proposent de concilier exclusivement temps de travail et temps familial alors que les SEL permettent d'articuler temps de travail, temps pour soi et temps pour la cité (pour la collectivité). Finalement qu'observe-t-on à travers ces deux exemples ? À aucun moment il n'est possible d'articuler harmonieusement les quatre temps primordiaux : temps de travail, temps familial, temps pour soi et temps politique, alors qu'il semble que les progrès du rapport hommes / femmes sont constitutifs des progrès de cette articulation (Méda, 2000).



Au cœur de la division sexuelle des rôles, le problème du non-partage des tâches domestiques constitue toujours cet obstacle majeur à une meilleure articulation des temps de vie et à la réalisation d'un rapport plus égalitaire entre les sexes.

Dans les BdT, l'objectif d'une meilleure articulation des temps de vie enferme les femmes dans une économie de proximité liée au domestique et rend difficile l'appropriation d'un temps et d'un espace pour soi et pour la collectivité. Le temps échangé, un temps pratique de conciliation, permet l'articulation entre temps domestique et temps salarial mais ne répond pas aux problèmes des charges domestiques et constitue une solution matérielle d'urgence, un système « D » dont la portée ne peut être significative.

Dans les SEL français, c'est toujours la charge domestique qui exclut les femmes qui ne sont pas libérées des contraintes domestiques. Bien qu'ils présentent un espace original et différent de vivre les rapports sociaux de sexe, ces SEL ne semblent pas en mesure de peser sur le rapport homme / femme, ne serait-ce que par le fait qu'ils ignorent leur action possible sur cette question précisément. Cette ignorance constitue, pour moi, une des limites du SEL à agir en faveur de l'égalité.

Pour marginales quelles soient, ces expériences d'échange de don, contre-don, mettant en scène le temps des femmes, rappellent que la division sexuelle des rôles est au cœur des inégalités de sexe et que le travail domestique et la charge parentale sont toujours aujourd'hui imputées presque exclusivement au seul groupe des femmes. Les deux études de cas qui figurent dans cet article rappellent ce que revendications féministes et travaux consacrés à l'étude des rapports sociaux de sexe, depuis *Le sexe du travail* (1980), n'ont cessé de souligner : « Dans nos sociétés salariales, la division sexuelle du travail est l'enjeu des rapports sociaux de sexe » (Hirata, Kergoat, 1998 : p. 95). Les inégalités de sexe trouvent leur fondement dans : « l'imputation aux hommes du travail productif et la dispense du travail domestique ; l'assignation du travail domestique aux femmes tandis qu'elles sont de plus en plus nombreuses, dans la société qui est la nôtre, à vouloir entrer ou se maintenir sur le marché du travail » (D. Kergoat, H. Hirata, 2001).

Aussi la question à poser n'est-elle pas tant celle de la « conciliation », qui tout à la fois prend acte des inégalités de sexe, et dans le même temps renforce et prolonge la division sexuelle du travail, que celle d'un partage des rôles qui ose remettre en question les responsabilités familiales (parentale et domestique). A travers la question que posent les politiques temporelles telles qu'elles ont été conduites, notamment en Italie, on constate qu'il est difficile de sortir de ces systèmes de pensée qui persistent au-delà de profonds changements du paysage professionnel. En effet, à aucun moment n'est menée une réelle réflexion sur la responsabilité et la répartition des rôles. Ainsi, « Le débat public sur la gestion des temps sociaux est révélateur à la fois des impensés politiques sur le genre et la citoyenneté et de la force de la dichotomie public/privé qui rend problématique tout discours public sur la sphère privée » (E. Lépinard : p. 132 ; 2001). L'exemple italien des BdT montre à ce titre, que les initiatives locales d'inspiration féministe, encouragées et soutenues par les politiques publiques, ne constituent pas une initiative novatrice capable de faire évoluer les rapports sociaux de sexe – comme pensée initialement – mais au mieux une occasion manquée, au pire un retour en arrière.

Pour clore cet article, je rejoins les propositions de quelques auteur-e-s<sup>16</sup>, qui proposent de penser les rapports sociaux de sexe en redéfinissant le partage du travail, l'implication des hommes et l'articulation des temps sociaux. Comment penser cette adaptation, si ce n'est par un débat public sur le partage du travail domestique et parental ? Ainsi, comme l'aura

---

<sup>16</sup> Voir à ce propos notamment les travaux de Dominique Méda.

souligné Annie Junter-Loiseau à propos de « la politique du parent-travailleur dans les pays scandinaves, et en particulier du père et de ses obligations domestiques qui est peu développée en France, [qu'] il y a dans cette approche une condition nécessaire pour lever les ambiguïtés qui pèsent sur la conciliation dans les politiques publiques, pour éviter qu'elle soit autre chose qu'une nouvelle manière de nommer la spécialisation sexuelle des rôles dans le travail et la famille et de banaliser, en les neutralisant, les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes ». (Annie Junter-Loiseau op.cit : p. 83).

## Bibliographie

Amorevole Rosa, Grisendi A, Colombo G. (1998) *La Banca del tempo* », ed. franco Angeli, Milan

Belloni Maria-Carmen (1996) : « *Les politiques du temps des villes en Italie* », *Les cahiers du mage*, n°2

Belloni M-Carmen, Boulin J-Y, Junter-Loiseau A. (1998) : « *Du temps de travail aux temps de la ville* », p. 169-181, in *Les nouvelles frontières de l'inégalité*, Paris, La Découverte / Mage, coll. « Recherches »

Blanc J. (2006), « Les monnaies sociales : un outil et ses limites », in J. Blanc (dir), *Monnaies sociales, Rapport Exclusion et liens financiers 2005-2006*, Paris : Economica.

Bonfiglioli Sandra (1997) : « Les politiques des temps urbains en Italie, Emplois du temps », *Annales de la recherche urbaine*, n°77

Boulin Jean-Yves, Dommergues Pierre et Godard Francis (2002) : « La nouvelle aire du temps », Datar-l'Aube

Boulin Jean-Yves, Mückenberger Ulrich (2002) : « La ville à mille temps », Datar-l'Aube

Boulin Jean-Yves (1996) : « Organisation sociale du temps et genre : les politiques du temps des villes en Europe », *Les cahiers du mage*, n°2, juin

Fouquet Annie (1996) : « Egalité, équité, discrimination : hommes et femmes sur le marché du travail. Temps choisi, temps contraint : les temps des villes », *Les cahiers du mage*, n°2

Gorz A., (1997), *Misères du présent, richesse du possible*, Paris : Galilée, coll. « Débats », 228 p.

Hirata Helena et Kergoat Danièle (1998) : « *division sexuelle du travail revisitée* », in M. Maruani (dir.), op. cit. 1998

Junter-Loiseau Annie (1999) : « *La notion de conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale* ». Cahier du genre, N°24 : Temporalités du social et sexualité

Kergoat Danièle (1998), « *La division du travail entre les sexes* », in l'Etat des savoirs sur le travail, La Découverte, Paris

Lenzi C. (2006), « L'enquête nationale sur les Systèmes d'Echanges Locaux (SEL) en 2004 : éléments d'analyse », in J. Blanc (dir), *Monnaies sociales, Rapport Exclusion et liens financiers 2005-2006*, Paris : Economica.

Lépinard Eléonore (2001) : « *Une occasion perdue : l'exemple français des politiques publiques des bureaux des temps* », les cahiers du genre, n°33

Mauss Marcel (1966) : « Essai sur le don » in *Sociologie et Anthropologie*, Paris, PUF

Méda Dominique (2000) : « Le temps des femmes, pour un nouveau partage des rôles. Paris, Flammarion

Servet J.-M., (dir.), (1999) : « Une économie sans argent : les systèmes d'échange local », Paris : Le Seuil, 344 p.